

Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC – PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08

« PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-08 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DU GRANIT »

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-08 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DU GRANIT » a été présenté lors de la séance du conseil des maires du 19 janvier 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi avec dispense de lecture lors de son adoption.

Ce projet de règlement propose :

- 1) D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions du préfet de la MRC et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la MRC;
- 2) D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision du préfet et, de façon générale, de sa conduite à ce titre;
- 3) De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

L'adoption du « RÈGLEMENT NO 2022-08 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DU GRANIT » aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil des maires qui aura lieu le 16 février 2022, à compter de 19 h 30. Le lieu reste à déterminer selon les consignes sanitaires reliées à la pandémie à la Covid-19.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de règlement en consultant le site Internet de la MRC, en se rendant au bureau de la MRC du Granit ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Lac-Mégantic, ce 24 janvier 2022.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale